



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAYS DE CORNOUAILLE

Séance du lundi 27 février 2006 à 10h

Hôtel de Ville de Quimper

Présents :

J.P. LE PANN, CC Pays Glazik
Y. BOYER, Pays Touristique du Menez-Hom Atlantique
M. CANEVET, CC Haut Pays Bigouden
B. LE GALL, CC Cap Sizun
J.P. HUITRIC, **A. GUENEGAN**, Quimper Communauté
J.C. SACRE, CC Concarneau Cornouaille
M. QUERNEZ et **B. PELLETER**, COCOPAQ
D. BOUER, CC Pays de Douarnenez
J. PIETE, CC Pays Bigouden Sud
R. LE GOFF, CC Pays Fouesnantais
Y. CHATALEN, Chambre de Métiers et de l'Artisanat
J.F. GARREC et **H. THOMAS**, CCIQC
R. LE MEUR, Chambre d'Agriculture
R. GUEGUEN, Conseil de Développement
J.C. LESSARD, Conseil Régional
M. BLANCHARD, Agent comptable du Pays de Cornouaille
C. ROBBE-GRILLET, Préfecture du Finistère
J.L. JOURDRAIN, Quimper Communauté
H. EGU, CC Pays Fouesnantais
M. DAOUST, **B. ROBERT**, **V. LE GUEN**, Pays de Cornouaille

Absents

L. LE PENSEC, Pays des Portes de Cornouaille (excusé)
A. GERARD, Quimper Communauté
B. CROUAN, CC Châteaulin et du Porzay
H. TANGUY, CCPBS
J.L. GAGNEPAIN, Pays Touristique de Quimper
T. MAVIC, AOCP
J.P. LE ROUX, Conseil Général (excusé)
J.R. COULIOU, Conseil de Développement du Pays de Cornouaille (excusé)

**GIP DU PAYS DE CORNOUAILLE
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 27 février 2006 à 10h00

Délibération N° 42 :

**APPROBATION ET AFFECTATION DES COMPTES
2005**

Après avoir voté, le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve les comptes 2005 du GIP, tels qu'annexés.

Il décide de l'affectation des résultats comme suit :

- Affecter le résultat de fonctionnement de 24.107,55 € en report à nouveau

Le Président

Jean-Paul LE PANN

**GIP DU PAYS DE CORNOUAILLE
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 27 février 2006 à 10h00

Délibération N° 43 :

BUDGET 2006

Après avoir voté, le conseil d'administration, à la majorité, adopte le budget prévisionnel 2006, tel qu'annexé.

Il précise que le budget est voté par chapitres.

Le Président

Jean-Paul LE PANN

**GIP DU PAYS DE CORNOUAILLE
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 27 février 2006 à 10H00

Délibération N° 44 :

**Participation financière des EPCI au fonctionnement
du GIP**

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, fixe la contribution financière des EPCI de Cornouaille au fonctionnement du GIP à 0,60 € par habitant pour l'année 2006.

Le Président

Jean-Paul LE PANN

COMPTE RENDU

Jean-Paul LE PANN accueille les nouveaux arrivants et ouvre la séance.

1. APPROBATION DES COMPTES 2005

Michel BLANCHARD présente les comptes 2005 du GIP.

Les résultats de clôture sont les suivants :

Section de fonctionnement : exercice : -115724.92 (déficit) cumulé : 24107.55 (excédent)

Section d'investissement : exercice : 15205.94 (excédent) ; cumulé : 4137.07 (excédent).

Résultat global : exercice : -105518.98 (déficit) ; cumulé : 28244.62 (excédent)

Le résultat déficitaire de l'exercice tient à la non réalisation des subventions budgétées et attendues de la Région (184560 : crédits d'ingénierie) et des fonds européens (70000) pour les opérations nautisme et animation du territoire. La subvention reçue de l'Etat (77024^e) ne compense qu'en partie cette absence de recettes.

Ainsi, si les charges ont augmenté de 2.40% par rapport à 2004, les recettes ont diminué de moitié.

Le résultat cumulé positif ne tient qu'au report de l'excédent final 2004 de 139832.47^e lié en partie à l'opération exceptionnelle de la dissolution et du transfert d'actif de l'association du Pays de Cornouaille.

Le résultat d'investissement de 4137.07^e est logiquement égal aux restes à réaliser sur les montants budgétés relatifs aux acquisitions de matériels et mobiliers.

Répartition des charges et des produits.

L'exécution des dépenses se répartit en 2 grandes masses :

- 1) les charges de personnel pour 164902.92^e , soit 44.06% des dépenses, qui accusent un accroissement de 1.10% sur 2004.
- 2) Les charges à caractère général pour 207016.84^e, soit 55.32% des dépenses, qui accusent un accroissement de 2.46%.

La structure de ces dernières est la suivante :

a) *dépenses de fonctionnement proprement dit* : 67915^e.

- charges fixes 16473.60^e (eau, edf, assurances, impôts, cotisations, documentation, nettoyage et fournitures bureaux)

-location mobilière et immobilière : 27159,13^e (bureaux, véhicule)

-affranchissements, téléphone : 9223.70

-diverses prestations de service :6879.80 (espace associatif, maintenances informatique, internet, photocopieur)

-frais de déplacements : 4549.73^e

-frais de réception : 2683.50^e

-autres divers : 945^e

b) dépenses-actions : 139102.77^e

-catalogues et promotion arts en CORNOUAILLE : 44475,05^e

-affiches dépliant Odesca : 5017.22^e

-diverses prestations de service : 4858.45^e. (animations-débats, stand chrono expo)

-Etudes :

-mise en œuvre dispositif d'ingénierie, d'aménagement et développement : 19973.32^e

-création SPL nautisme (assistance maîtrise d'ouvrage) : 40664.00^e

-solde action Odesca : 24114.35^e.

Les recettes : hormis les loyers (2400^e), les opérations de régularisation sur exercices antérieurs (1481.31^e) et remboursements internes (291^e), la totalité des produits est composée des subventions et participations.:

- Participations des communautés de communes : 93741,30^e soit 37% des subventions (0.30^e/hab)

- Région : 6000^e pour arts en Cornouaille (11788^e comptabilisés sur 2006) Aucun crédit de fonctionnement n'a été versé.

- Département : 17787^e pour arts en Cornouaille soit 7% des subventions

- Etat : 120824^e soit 47.50% des subventions : 43800^e au titre contrat de plan et 77024^e au titre de crédit de fonctionnement.

- Ariarca : solde de 15938.80^e (6.26% des subventions)

La trésorerie :

D'un montant de 25861.88^e au 31/12/05, elle est de 44064,66^e à ce jour. Un tirage sur la ligne de crédit est intervenu le 16/12/05 pour 70000^e et un remboursement de 60000^e a été effectué dès le 26/12/05 suite à l'encaissement de la subvention de l'Etat. Les intérêts de 2.41% (T4M+0.15) seront comptabilisés sur l'exercice 2006.

Suite à cette présentation et après vote de l'assemblée, les comptes 2005 et l'affectation du résultat sont approuvés à l'unanimité.

2. BUDGET 2006

Jean-Paul LE PANN rappelle que le débat budgétaire a déjà eu lieu lors de la réunion de bureau du 20 janvier. Le budget présenté en séance a été revu en fonction des remarques qui avaient été formulées. La cotisation de 0,60 € par habitant correspond au consensus qui avait été trouvé lors du débat de janvier.

Michel DAOUST indique qu'une annexe a été jointe au budget dans un souci de clarté. Les frais fixes de fonctionnement se chiffrent à 264 000 € et nécessitent une cotisation de 0,45 € par habitant. Concernant les actions, seules ont été retenues les actions liées au développement économique et au développement durable. Le montant de 84 000 € (soit 0,15 € par habitant) constitue l'autofinancement du pays nécessaire pour initier des actions, sachant que des subventions seront demandées aux organismes compétents selon les actions spécifiques qui seront portées par le Pays.

A la question de **Joël PIETE** sur l'étude déchets qui n'apparaît pas dans le budget, **Jean-Paul LE PANN** rappelle que le CTD a pour but de faire de la prévention et d'apporter une vision cornouaillaise à la gestion des déchets. L'étude à l'échelle du pays est une prospective du traitement des déchets pour les 10 ans à venir. A **Michel CANEVET** qui ne voit pas ce que peut apporter une étude et estime que les syndicats, qui ont déjà beaucoup investi, ont une vue prospective, il précise que la législation évolue rapidement et notamment la législation européenne. En outre, l'étude servira à déterminer quelle gestion des déchets est la mieux appropriée à l'échelle de la Cornouaille et quel type de structure pourrait gérer un CSDU.

Roger LE GOFF estime que c'est le département qui est l'échelle pertinente pour les déchets et non le pays.

Par ailleurs, **Roger LE GOFF** et **Michel CANEVET** font remarquer que la cotisation par habitant est doublée.

Jean-Paul LE PANN rappelle que le pays a un problème d'ingénierie. Les actions non budgétées seront discutées en temps voulu lors des conseils d'administration. La vraie question sans réponse pour le moment est : « quelle structure d'ingénierie voulons-nous pour le pays ? » et il renvoie à l'étude qui s'achève.

Michel DAOUST rappelle que le GIP est la dernière structure née sur le Pays de Cornouaille, ce qui se révèle comme un handicap.. Il s'agit de savoir à quelle échelle se portent les projets. Le Pays doit convaincre qu'il est l'échelle pertinente pour nombre de projets. **Michel DAOUST** répond à **Joël PIETE**, qui déplore l'empilement des structures et donc la multiplication des cotisations, que l'un des objets de l'étude d'aménagement et d'urbanisme était justement de remédier à ce problème en rationalisant à la fois les enjeux et les missions des différentes structures.

Jean-Claude SACRE demande de ne pas refaire le débat budgétaire de janvier, à l'issue duquel un consensus avait été trouvé. Il rappelle aussi la volonté de clarification et de simplification du rôle du pays qui avait été demandée lors de ce débat.

Jean-Paul LE PANN soumet le budget 2006 et le montant de la cotisation par habitant au vote de l'assemblée. Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

3. CONTRACTUALISATION

Roselyne GUEGUEN évoque le préambule au nouveau contrat de pays rédigé par le conseil de développement. A ce stade il s'agit d'un document de travail qui devra être validé par l'assemblée plénière du conseil de développement avant d'être soumis aux élus pour approbation. Ce document met en évidence la volonté de conforter trois logiques territoriales, tenant compte de l'importance de l'aspect pays, de l'opportunité d'intégrer de nouveaux projets au contrat et de l'ouverture sur d'autres opportunités hors des 3 spécificités (pays maritime, agro-alimentaire et pivot).

ADRIA :

*Considérant que « conforter l'existant » fait partie du contrat de pays, **Roselyne GUEGUEN** évoque ensuite le projet de courrier du Président du conseil de développement, Jean-René COULIOU, adressé conjointement au président du Pays et au Président de Quimper Communauté pour les alerter sur les difficultés de l'Adria et l'urgence de la situation. Le rôle de Quimper Communauté et du pays sont essentiels pour soutenir l'ADRIA dont l'importance au sein du pays est majeure.*

***Michel DAOUST** fait remarquer que le pays ne pourra apporter un soutien financier à l'Adria que dans le cadre d'un projet de développement spécifique (par exemple création d'une pépinière agro-alimentaire) mais pas pour son fonctionnement.*

***Jean-François GARREC** souhaite que les collectivités trouvent rapidement un accord. Il souligne l'importance de l'Adria à la fois en terme d'emplois et pour le secteur agro-alimentaire. La vente des bâtiments non utilisés à Quimper Communauté devrait permettre d'améliorer la situation de l'Adria d'ici fin septembre 2006.*

***Ronan LE MEUR** souligne que la recherche de nouveaux marchés est un défi pour l'avenir mais que les résultats ne se feront pas sentir à court terme. Il est donc important de pérenniser le financement de l'Adria sur plusieurs années.*

***Jean-Claude LESSARD** préconise d'insister sur l'importance de l'Adria dans l'enveloppe 1 du nouveau contrat de pays.*

*Il est proposé qu'un vœu commun soit adressé par le Président du conseil de développement et par le Président du pays à la Région. **Jean-Paul LE PANN** demande et obtient l'accord du conseil d'administration pour faire valoir que le pays inscrit l'Adria comme une priorité.*

***Mickaël QUERNEZ** demande qu'une note de synthèse soit adressée aux élus sur l'Adria et le pôle Valorial pour que chacun puisse bien comprendre et mesurer l'importance des enjeux.*

Après cette parenthèse, le débat revient ensuite sur la contractualisation.

Michel DAOUST rappelle les actions en cours, notamment le recensement des projets qui a déjà permis de faire remonter 100 millions d'euros de projets avec seulement la moitié des EPCI qui ont répondu (et hors Quimper Communauté). Il évoque aussi les réunions qui se tiennent entre élus, les deux premières ayant permis de dégager un certain nombre de priorités (compte rendu joint).

Jean-Paul LE PANN confirme que le développement économique se dégage comme une priorité suite à la remontée partielle des projets. Il suggère de ne pas se précipiter pour contractualiser en juin mais de prendre le temps de bien faire les choses pour contractualiser en octobre.

Il est rejoint par **Jean-Claude LESSARD**. Il faut dans un premier temps se mettre d'accord sur le préambule et laisser aux EPCI le temps de remplir les fiches pour une transmission à la Région en avril. Une contractualisation précipitée en juin n'apportera rien de plus, il conseille donc de signer le nouveau contrat en octobre.

Michel CANEVET demande à la CCI d'apporter sa réflexion à la question portuaire qui est un élément important du nouveau contrat.

Hervé THOMAS indique que la CCI travaille à développer la complémentarité entre les activités portuaires et travaille aussi sur différents sujets comme les appellations d'origine et le traitement de l'eau dans les ports qui nécessite des investissements considérables.

Jean-Claude LESSARD souligne que la mise aux normes sanitaires du traitement des eaux de pêche est un énorme défi à relever rapidement.

Jean-Paul LE PANN clôt le débat sur la contractualisation en rappelant la prochaine réunion du 3 mars à la mairie d'Ergué-Gabéric.

4. QUESTIONS DIVERSES

a) Assises de Quimper Communauté

Le samedi 11 mars au pôle universitaire Pierre Jakès Hélias, en présence de Pierre Maille, Jean-Yves Le Drian, Jean-Paul Le Pann
Quatre ateliers seront proposés au cours de cette journée.

b) Forum de la création et de la reprise d'entreprises

Le 13 avril au parc des expositions à Quimper

c) Filière avicole

Yolande BOYER attire l'attention des élus sur les difficultés attendues au sein de la filière avicole et demande la vigilance du pays sur ce point, notamment en raison des conséquences redoutées en terme d'emploi.

Jean-Paul LE PANN annonce qu'un courrier va être adressé par le pays à la Préfète de Région ou au Préfet du Finistère pour demander une table ronde sur le sujet.

Michel CANEVET demande la diffusion d'une fiche sur la filière avicole pour que les élus puissent en mesurer l'importance et les impacts.

La prochaine réunion de <u>Bureau</u> est fixée au mercredi 19 avril à 10 heures (lieu à déterminer).
--